

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	Séance du : Mardi 29 Juin 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 36	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 5	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

01. Eau et Assainissement - Convention de fourniture en gros d'eau potable avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault :

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que suite au transfert de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, la CCC et la CCVH ont conclu dans un premier temps une convention de gestion d'équipements et de fourniture en gros d'eau potable pour les communes de Saint-Félix-de-Lodez et du hameau de Rabieux sur la commune de Ceyras pour l'année 2018 dans l'attente de la structuration du service de la CCC.

Puis, dans un second temps, les deux intercommunalités ont conclu une convention de fourniture mutuelle en gros d'eau potable pour les communes de Saint-Félix-de-Lodez, Saint-Guiraud, Saint-Saturnin-de-Lucian et Jonquières. Cette convention a été reconduite à rédaction constante à deux reprises.

A l'aune de la livraison des schémas directeurs « Eau potable » de chaque structure, il convient de revoir les droits et obligations de chacun dans l'optique des futurs investissements à venir liés à la raréfaction de la ressource.

La Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault souhaitent signer une nouvelle convention d'achat et vente d'eau en gros pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Cette convention dont le projet est joint en annexe précise les modalités administratives (obligations de chaque partie), techniques et financières (prix, facturation) de vente et achat d'eau entre les deux communautés de communes.

Sur le territoire de la CCVH, d'importants travaux d'interconnexion entre les secteurs Drac et Carons sont nécessaires afin de sécuriser l'approvisionnement en eau du secteur Carons qui alimente en continu le quartier des Abades de St Félix de Lodez (environ 25 000 m³/an).

Compte tenu de l'alimentation en eau de ce quartier, cette convention prévoit une participation financière de la CCC d'un montant global prévisionnel de 203 360 € selon les modalités suivantes :

- Augmentation du prix d'achat d'eau de 0,40 €/m³ ;
- Versement d'une subvention d'équipement en 2 temps :
 - o Un premier versement de 51 680 € à la notification du marché ;
 - o Un second versement qui sera ajusté au financement réel de l'opération, et qui interviendra à la réception des travaux.

La révision de ce prix de vente était d'ores et déjà prévue à la précédente convention de vente d'eau signée entre les deux collectivités.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la convention de fourniture en gros avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.
- **D'ACTER** la participation de la Communauté de communes d'un montant global de 203 360 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces utiles à cette affaire.

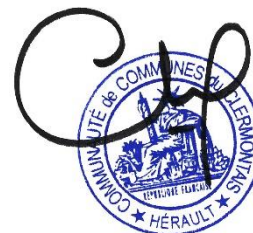
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de fourniture en gros avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.
- **ACTE** la participation de la Communauté de communes d'un montant global de 203 360 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces utiles à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20210707-2021-06-29-08-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Claude REVEL.